



RUGBY : FFR, communiqué officiel suite à la recommandation du calendrier international 2020 par World Rugby

Confronté à une crise sanitaire extraordinaire, le Comité Exécutif de World Rugby a recommandé une prise de décision inédite.

Pour soutenir le plus grand nombre de fédérations frappées de plein fouet par la crise sanitaire et privées pour la très grande majorité d'entre elles de revenus indispensables à leur survie, le Comité Exécutif de World Rugby a décidé de

soumettre à son prochain Conseil l'élargissement de la fenêtre internationale d'automne du 24 octobre au 5 décembre.

La FFR prend acte de cette recommandation de modifier de manière provisoire le Règlement 9 et de sa présentation lors d'une réunion virtuelle du Conseil de World Rugby le 30 juillet prochain.

Pour répondre à un enjeu de clarté et de pédagogie, la FFR rappelle les prérogatives de chaque institution sur ce sujet :

- World Rugby décide de la fenêtre internationale, eu égard à l'édiction de la règle 9. De fait, la FFR doit se conformer à l'édiction de cette règle internationale et cela n'est pas un levier de négociation possible au niveau national avec la Ligue Professionnelle.
- Dans le cadre de la fenêtre internationale imposée par la règle 9, par accord conventionné avec la LNR, les joueurs internationaux sont obligatoirement mis à disposition de la sélection nationale (cf. article 11 de la Convention FFR – LNR). Le cadre réglementaire est donc incontestable eu égard de la convention en vigueur.
- Dans le cadre de cette période de mise à disposition obligatoire des joueurs internationaux à la sélection nationale, les modalités de mises à disposition des internationaux peuvent être discutées entre la FFR et la LNR.

La FFR est donc prête, comme elle l'est depuis le début du dossier, à engager des discussions dans le cadre strict de la règle 9 édictée par la Fédération internationale et dans le cadre réglementaire régit par la Convention FFR – LNR.

Les discussions porteront strictement sur les conditions opérationnelles de mise à disposition des internationaux français pour l'exécution de matches internationaux, dont le nombre de 6 matches est logiquement adapté aux possibilités offertes par l'élargissement de cette fenêtre internationale

décidé par World Rugby.